



Pension alimentaire trop élevé

Par **skippy**, le **12/01/2008** à **14:02**

Je suis divorcé depuis le 4 décembre 2006. avec mon ex épouse nous avons convenu d'une pension alimentaire pour nos deux enfants d'un montant de 250 euros par mois ceux-ci, âgés à ce moment là de 6 et 3 ans. Aujourd'hui je me rend compte que ce montant est bien élevé ! j'ai un salaire de 1260 euros sur 12 mois. Mon ex épouse quant à elle bénéficie d'un salaire d'un montant d'environ égal au mien ceci sur 13 mois plus prime, plus avantage donné a une maman seule. J'ai dû mal a finir chaque mois de plus se sont mes enfants qui en compatissent par le manque de sorties et ne pas pouvoir leur offrir des vacances ne serait ce en camping. la maman quant à elle peut leur offrir beaucoup de choses ! et mes enfants me demande pourquoi moi je ne peux leur en offrir autant ! pourtant je fais très attention à mes dépenses, bien sur je dois rembourser les prêts occasionnés par cette séparation et ce divorce. J'ai tout laissé a mon ex épouse a mon détriment mais pour le bien être de mes enfants. Je ne regrette rien, mais je trouve injuste aujourd'hui de payer autant pour une pension et ne pouvoir les chérir plus. Quels sont mes droits pour une éventuelle réévaluation en ma faveur pour cette pension alimentaire ? quelles démarches ? et il y aurait il des frais ? Je vous remercie d'avance pour votre aide qui me sera très précieuse.

Par **patrick02**, le **13/01/2008** à **10:48**

Bonjour,
Je vais tenter de répondre à vos interrogations mais je souhaiterais un éclaircissement sur votre situation de séparation. Effectivement, vous dites que vous êtes divorcés et que votre épouse et vous aviez "convenus" du montant de la PA. J'imagine que cela figure dans votre jugement n'est ce pas ?
S'il n'y a pas eu de jugement il n'y a aucun engagement de droit à respecter, il ne s'agit plus que d'un acte de bonne moralité parentale.
Si au contraire un Jugement a été rendu, ce que je crois, il vous faut saisir à nouveau le juge

aux affaires familiales aux fins de révision de la PA mise à votre charge.rn Ce n'est pas une démarche bien compliquée ni longue surtout si vous êtes bien fondé dans votre demande mais il faut vous rapprocher d'un avocat.rn Cordialement,rn Patrick